



GAT CACES®

FORMATION ET TESTS CACES® GRUE A TOUR R377m

PUBLIC VISÉ

Tout le personnel destiné à la conduite de Grue à Tour (G.A.T.) et possédant les aptitudes physiques et psychotechniques requises

PRÉ REQUIS

- Aptitude médicale pour la conduite de Grue à Tour
- Être âgé de 18 ans minimum
- Carte d'identité originale à présenter le jour du test

DURÉE

Nous consulter

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous consulter

LIEU

Dans nos centres de formation ou dans vos locaux

ÉQUIPEMENTS STAGIAIRES

Prévoir des chaussures de sécurité ou bottes de chantier, casque, gants, vêtements de signalisation

OBJECTIFS

- Situer son rôle et sa responsabilité,
- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et effectuer les opérations d'entretien courant qui sont de son ressort,
- Mettre en service et manipuler une grue à tour

Moyens pédagogiques

- Démonstration
- Apprentissage et mise en application
- Livret remis aux stagiaires

Moyens techniques

- Ordinateur
- Vidéoprojecteur
- Support de cours
- Matériel pédagogique
- Espace d'évolution permettant de répondre à la recommandation de la CNAMTS R377 m
- Grue à tour

Moyens d'encadrement

- Formateur en grue à tour ou spécialisé sur cette thématique
- Testeur CACES® certifié par AFNOR
- Le Groupe VIVALIANS est un organisme national certifié par AFNOR sous le numéro K-50057

Contexte réglementaire :

Décret et arrêté du 2/12/98

Recommandation R383m de la CNAMTS

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation
- Évaluation théorique et pratique : Fiche individuelle de résultat du test (attestation provisoire pour une famille d'engin)
- Attestation de fin de formation
- Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité

Information complémentaire :

Une réactualisation doit avoir lieu au minimum tous les cinq ans et notamment après tout accident avec arrêt de travail.



GAT CACES®

FORMATION ET TESTS CACES® GRUE A TOUR R377m

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE

Règlementation

- Les bases de la réglementation applicable aux grues à tour,
- Documents à présenter lors des contrôles (rapport de vérifications...),
- Rôles des différents organismes: IT, CRAM, OPPBTP...,
- Les rôles et responsabilités du chef de chantier, chef de manœuvre, élingueur, grutier.

Classification et technologie

- Les principaux types de grues à tour,
- Les caractéristiques principales : les principaux composants, les différents mécanismes,
- Le fonctionnement : des organes de service, des dispositifs de sécurité.

Sécurité

- Les principaux risques, chute de la charge, renversement, heurts, environnement (vent, lignes électriques, obstacles), énergie mise en œuvre, risques particuliers (proximité de voies de circulation, routière, construction navale...), l'entreprise,
- Lire et comprendre une plaque de charges, un abaque, un tableau, les aides à la conduite,
- Les règles de stabilité appuis, évaluation des charges, conditions d'équilibre, règles d'élingage,
- Les distances de sécurité avec les conducteurs électriques.

FORMATION PRATIQUE

- Le positionnement,
- La mise en service,
- Les vérifications,
- Les manœuvres,
- L'entretien.

Test CACES® théorique

Test CACES® pratique